

**Mandat pour le Groupe de rédaction du CDDH sur
les droits de l'homme et l'environnement
(CDDH-ENV)**

*(adopté par le CDDH
lors de sa 93^e réunion, 14-16 décembre 2020)*

Le CDDH donne le mandat suivant à son Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV) :

« Sur la base des développements dans les États membres, au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres instances, et à la lumière, en particulier, de la *Déclaration conjointe sur les droits de l'homme et l'environnement des Présidences sortante et entrantes du Comité des Ministres* (15 mai 2020) le CDDH-ENV est chargé de :

- (i) Mettre à jour le Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement (délai : 15 mai 2021) ;
- (ii) À la lumière notamment du projet de Manuel actualisé, élaborer un projet d'instrument non-contraignant (p. ex. recommandation ; lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement (délai : 31 octobre 2021) ;
- (iii) Examiner la nécessité de poursuivre les travaux dans ce domaine, en gardant à l'esprit l'obligation des États membres découlant de la Convention européenne des droits de l'homme et le développement constant de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des tribunaux nationaux, qui renforcent le lien entre la protection de l'environnement et les droits de l'homme. »¹

¹ Cf. paragraphe 2 de la *Déclaration conjointe sur les droits de l'homme et l'environnement des Présidences sortante et entrantes du Comité des Ministres* (15 mai 2020).